



Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
20.10.1981	1.12.2007	1.7.1997

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Inspecteur Scom-inspectrice Scom	5.06.024
2. But de la fonction	
Veiller au respect des dispositions légales applicables dans le domaine du commerce de détail pour l'ensemble des entreprises du commerce genevois en assurant à des contrôles sur le terrain.	
3. Description de la fonction	
La fonction implique notamment d'/de:	
<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des contrôles sur le terrain; remettre et expliciter les documents d'information et les formulaires lors des contrôles; - mener des enquêtes, effectuer des contrôles d'identité et procéder à des auditions; - rédiger des rapports (dénonciation, audition...); - effectuer le relevé biennal des commerces du canton; - dresser des avertissements, demander les mises en conformité et/ou proposer des sanctions; - vérifier les publicités; - procéder aux tirages et contrôles légaux lors de loteries, tombolas, lotos et margottons; - sur demande de la hiérarchie, instruire des dossiers pouvant aboutir à des procédures judiciaires; - informer et conseiller le public et les différents acteurs concernés; - effectuer toute autre activité, en lien avec la fonction, selon les besoins du service ou du secteur. 	
4. Exigences de la fonction	
Formation de niveau HES	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	B	H	B	H	Cl. max. 16
Points	43	6	42	8	50	Total 149